

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020



Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	2
États financiers	
État de la situation financière	3
État du résultat global	4
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5
Tableau des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille	7 – 9
Notes annexes	10 – 21



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de
Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital (le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et la période allant du 24 juin 2019 (date d'entrée en activité) au 31 décembre 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019;
- les états du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et la période allant du 24 juin 2019 (date d'entrée en activité) au 31 décembre 2019;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et la période allant du 24 juin 2019 (date d'entrée en activité) au 31 décembre 2019;
- les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et la période allant du 24 juin 2019 (date d'entrée en activité) au 31 décembre 2019;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Toronto (Ontario)
Le 30 mars 2021

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États de la situation financière

Aux 31 décembre

	2020	2019
ACTIF		
Actif courants		
Placements, à la juste valeur	18 484 091 \$	5 950 797 \$
Placements cédés en garantie, à la juste valeur	100 018 690	56 715 331
Intérêts courus à recevoir	822 293	352 840
Trésorerie	226 461	279 050
Souscriptions à recevoir	8 247	7 000
Remboursement de charges à recevoir	41 766	40 514
Charges payées d'avance	7 630	–
	<u>119 609 178</u>	<u>63 345 532</u>
PASSIF		
Passif courants		
Titres vendus à découvert à la juste valeur	72 625 998	41 858 446
Charges à payer	168 243	69 996
Rachats à payer	4 854	17 212
Montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	178 152	126 204
Distributions à payer	209	–
	<u>79 977 456</u>	<u>42 071 858</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>46 631 722 \$</u>	<u>21 273 674 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	4 289 748 \$	955 824 \$
Série AF	–	1 670 983
Série F	42 341 974	4 428 192
Série FF	–	14 218 675
	<u>46 631 722 \$</u>	<u>21 273 674 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 3)		
Série A	425 659	93 510
Série AF	–	164 670
Série F	4 175 398	432 529
Série FF	–	1 402 092
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	10,08 \$	10,22 \$
Série AF	–	10,15
Série F	10,14	10,24
Série FF	–	10,14

Approuvé par le conseil d'administration du gestionnaire
YTM Capital Asset Management Ltd.

«Daniel Child» Administrateur

«David Burbach» Administrateur

«Karl Burnham» Administrateur

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2020	2019*
Revenus		
Intérêts à distribuer	2 549 026 \$	720 740 \$
Gain (perte) net réalisé sur les placements	536 290	(15 377)
Variation nette de la (moins-value) plus-value latente des placements	(4 642)	206 120
Autres revenus	–	438
Intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	(852 815)	(208 624)
	<u>2 227 859</u>	<u>703 297</u>
Charges		
Frais de gestion (note 4)	309 421	56 125
Intérêts et frais d'emprunt	266 572	62 181
Honoraires liés au rendement (note 4)	225 062	39 019
Frais d'administration	128 054	55 980
Honoraires d'audit	33 008	28 477
Droits de dépôt	40 232	2 939
Frais du comité d'examen indépendant	23 405	21 033
Moins : Charges visées par une renonciation	(1 252)	(165 448)
	<u>1 024 502</u>	<u>100 306</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>1 203 357 \$</u>	<u>602 991 \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (note 8)		
Série A	75 045 \$	14 330 \$
Série AF	6 767	44 943
Série F	991 516	49 973
Série FF	130 029	493 745
	<u>1 203 357 \$</u>	<u>602 991 \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 8)		
Série A	0,32 \$	0,51 \$
Série AF	0,04	0,32
Série F	0,53	0,58
Série FF	0,10	0,37

* Pour la période du 24 juin 2019 (date d'entrée en activité) au 31 décembre 2019

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit de l'émission de parts rachetables et des reclassements dans la série*	Rachats de parts rachetables et reclassements dans une autre série*	Revenus de placement distribué aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
31 décembre 2020							
Série A	955 824 \$	75 045 \$	3 430 499 \$	(127 561) \$	(114 483) \$	70 424 \$	4 289 748 \$
Série AF	1 670 983	6 767	–	(1 677 750)	–	–	–
Série F	4 428 192	991 516	41 671 138	(4 366 035)	(1 266 621)	883 784	14 373 114
Série FF	14 218 675	130 029	–	(14 348 704)	–	–	–
	21 273 674 \$	1 203 357 \$	45 101 637 \$	(20 520 050) \$	(1 381 104) \$	954 208 \$	46 631 722 \$

* Les produits et les charges résultant des reclassements de parts rachetables ont respectivement totalisé 13 983 828 \$ et (13 983 828) \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit de l'émission de parts rachetables et des reclassements dans la série**	Rachats de parts rachetables et reclassements dans une autre série**	Revenus de placement distribué aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
31 décembre 2019***							
Série A	– \$	14 330 \$	943 217 \$	– \$	(4 638) \$	2 915 \$	955 824 \$
Série AF	–	44 943	1 671 468	(40 081)	(25 358)	20 011	1 670 983
Série F	–	49 973	4 430 686	(42 384)	(14 314)	4 231	4 428 192
Série FF	–	493 745	15 133 811	(1 247 569)	(306 598)	145 286	14 218 675
	– \$	602 991 \$	22 179 182 \$	(1 330 034) \$	(350 908) \$	172 443 \$	21 273 674 \$

** Les produits et les charges résultant des reclassements de parts rachetables ont respectivement totalisé 90 118 \$ et (90 118) \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

*** Pour la période du 24 juin 2019 (date d'entrée en activité) au 31 décembre 2019

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2020	2019*
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux :		
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 203 357 \$	602 991 \$
Ajustements liés aux éléments sans effet sur la trésorerie		
(Gain) perte net réalisé sur les placements	(536 290)	15 377
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements	4 642	(206 120)
Variation des soldes hors trésorerie		
Intérêts courus à recevoir	(469 453)	(352 840)
Remboursement de charges à recevoir	(1 252)	(40 514)
Charges payées d'avance	(7 630)	-
Charges à payer	98 247	69 996
Montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	51 948	126 204
Produit de la vente de placements	430 038 109	111 493 413
Achats de placements et couverture	<u>(454 575 562)</u>	<u>(132 110 352)</u>
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>(24 193 884)</u>	<u>(20 401 845)</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	31 116 562	22 082 064
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(6 548 580)	(1 222 704)
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	<u>(426 687)</u>	<u>(178 465)</u>
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<u>24 141 295</u>	<u>20 680 895</u>
(Diminution) augmentation de la trésorerie pour la période	185 132	279 050
Trésorerie à l'ouverture de la période	279 050	-
Trésorerie à la clôture de la période	<u>464 182 \$</u>	<u>279 050 \$</u>
Information supplémentaire**		
Intérêts payés	743 799 \$	73 296 \$
Intérêts reçus	1 968 308	343 923

* Pour la période du 24 juin 2019 (date d'entrée en activité) au 31 décembre 2019

** Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2020

Nombre d'actions /de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens				
250 000	Aéroports de Montréal, 3,03 %, 21 avr. 2050	266 307 \$	276 945 \$	0,59
1 000 000	AltaGas Ltd., 2,075 %, 30 mai 2028	1 000 000	1 014 690	2,18
800 000	AltaGas Ltd., 2,609 %, 16 déc. 2022	829 144	828 848	1,78
6 000 000	Artis Real Estate Investment Trust, 3,674 %, 22 févr. 2021	6 041 160	6 015 540	12,90
575 000	Artis Real Estate Investment Trust, 3,824 %, 18 sept. 2023	575 000	590 278	1,27
1 425 000	Aviva PLC, 4,50 %, 10 mai 2021	1 450 847	1 444 993	3,10
2 256 000	Bank of America Corp., 1,01 %, 24 avr. 2022	2 261 392	2 259 848	4,85
1 700 000	Banque de Montréal, 2,57 %, 1 ^{er} juin 2027	1 741 519	1 747 702	3,75
50 000	Banque de Montréal, 2,88 %, 17 sept. 2029	49 996	53 193	0,11
325 000	Bell Canada inc., 1,65 %, 16 août 2027	324 977	329 625	0,71
3 431 000	Brookfield Property Finance ULC, 4,115 %, 19 oct. 2021	3 481 893	3 474 814	7,45
2 000 000	Bruce Power LP, 2,844 %, 23 juin 2021	2 023 452	2 021 480	4,33
150 000	Bruce Power LP, 4 %, 21 juin 2030	149 895	173 808	0,37
450 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2 %, 17 avr. 2025	449 658	469 940	1,01
100 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,01 %, 21 juill. 2030	99 962	102 914	0,22
400 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,43 %, 9 juin 2023	397 884	416 936	0,89
1 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,45 %, 4 avr. 2028	1 032 260	1 058 150	2,27
350 000	Canadian Natural Resources Ltd., 1,45 %, 16 nov. 2023	349 601	355 828	0,76
2 050 000	Canadian Natural Resources Ltd., 3,31 %, 11 févr. 2022	2 107 701	2 108 651	4,52
400 000	Banque canadienne de l'Ouest, 1,57 %, 14 sept. 2023	400 000	407 328	0,87
2 000 000	Banque canadienne de l'Ouest, 1,818 %, 16 déc. 2027	2 000 000	2 015 680	4,32
1 300 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,532 %, 11 juin 2029	1 443 254	1 445 678	3,10
1 700 000	Coast Capital Savings Federal Credit Union, 1,03125 %, 21 juill. 2021	1 700 000	1 692 112	3,63
1 700 000	Concentra Bank, 0,96 %, 7 févr. 2022	1 700 000	1 699 388	3,64
200 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 2,686 %, 31 mars 2028	200 000	207 232	0,44
225 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,211 %, 9 oct. 2030	225 000	236 572	0,51
600 000	Société Financière Daimler Canada Inc., 3,30 %, 16 août 2022	624 336	625 782	1,34
2 300 000	Dollarama inc., 0,76 %, 1 ^{er} févr. 2021	2 295 055	2 300 506	4,93
700 000	ENMAX Corp., 2,922 %, 18 oct. 2022	700 000	727 608	1,56
1 700 000	Banque Équitable, 1,774 %, 21 sept. 2023	1 700 000	1 725 993	3,70
3 320 000	Banque Équitable, 1,876 %, 26 nov. 2025	3 320 000	3 339 389	7,16
1 000 000	Banque Équitable, 2,948 %, 26 sept. 2022	1 033 790	1 035 040	2,22
925 000	Société Financière First National, 2,961 %, 17 nov. 2025	927 681	943 232	2,02
225 000	Société Financière First National, 3,582 %, 25 nov. 2024	225 000	235 584	0,51
150 000	Crédit Ford du Canada Ltée, 4,46 %, 13 nov. 2024	150 000	154 082	0,33
350 000	Crédit Ford du Canada Ltée, 3,279 %, 2 juill. 2021	351 183	349 524	0,75
400 000	Fortified Trust, 2,889 %, 23 janv. 2023	399 992	417 536	0,90
1 500 000	Société de financement GE Capital Canada, 0,84 %, 15 févr. 2022	1 494 795	1 485 315	3,19
1 000 000	Société de financement GE Capital Canada, 4,60 %, 26 janv. 2022	1 040 790	1 040 700	2,23
1 075 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 3 %, 26 févr. 2021	1 082 816	1 078 720	2,31
975 000	Glacier Credit Card Trust, 1,388 %, 22 sept. 2025	975 000	987 929	2,12
125 000	Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 2 juin 2026	125 000	127 075	0,27
1 355 000	Inter Pipeline Ltd., 4,967 %, 2 févr. 2021	1 374 376	1 359 295	2,91

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2020

Nombre d'actions /de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
1 100 000	Banque Laurentienne du Canada, 1,225 %, 13 sept. 2021	1 100 000 \$	1 108 162 \$	2,38
450 000	Banque Manuvie du Canada, 1,504 %, 25 juin 2025	450 000	461 480	0,99
4 000 000	MCAP Commercial LP, 3,384 %, 26 nov. 2027	4 034 960	4 068 400	8,72
975 000	MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25 août 2025	1 012 479	1 018 583	2,18
1 775 000	MCAP Commercial LP, 5 %, 14 déc. 2022	1 912 971	1 909 776	4,10
600 000	Merrill Lynch & Co., Inc., 1,4875 %, 30 mai 2022	600 318	600 774	1,29
1 300 000	Molson Coors International LP, 2,84 %, 15 juill. 2023	1 351 987	1 355 952	2,91
720 000	Morgan Stanley, 0,79 %, 3 févr. 2023	720 000	721 498	1,55
1 075 000	Morguard Corp., 4,204 %, 27 nov. 2024	1 077 492	1 084 342	2,33
450 000	Banque Nationale du Canada, 1,573 %, 18 août 2026	449 996	459 963	0,99
4 774 000	Services Financiers Nissan Canada Inc., 2,606 %, 5 mars 2021	4 794 847	4 789 563	10,27
525 000	Ontario Teachers' Finance Trust, 1,10 %, 19 oct. 2027	523 556	525 494	1,13
450 000	Pembina Pipeline Corp., 2,56 %, 1 ^{er} juin 2023	449 960	468 149	1,00
4 592 000	Pembina Pipeline Corp., 3,43 %, 10 nov. 2021	4 715 408	4 691 141	10,06
400 000	Pembina Pipeline Corp., 4,89 %, 29 mars 2021	415 208	404 052	0,87
2 725 000	Penske Truck Leasing Canada Inc., 2,85 %, 7 déc. 2022	2 825 377	2 827 433	6,06
1 225 000	Reliance LP, 4,075 %, 2 août 2021	1 256 760	1 247 381	2,67
950 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 1,974 %, 15 juin 2026	950 000	953 867	2,05
100 000	Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28 janv. 2027	98 399	106 669	0,23
5 000 000	Banque Royale du Canada, 2,352 %, 2 juill. 2024	5 255 700	5 268 200	11,30
750 000	Banque Royale du Canada, 2,609 %, 1 ^{er} nov. 2024	769 284	799 388	1,71
350 000	Banque Royale du Canada, 2,74 %, 25 juill. 2029	350 000	370 664	0,79
400 000	Banque Royale du Canada, 4,50 %, 24 nov. 2080	400 000	419 256	0,90
675 000	Saputo inc., 1,415 %, 19 juin 2026	675 000	679 253	1,46
250 000	Saputo inc., 2,242 %, 16 juin 2027	250 000	261 645	0,56
1 500 000	SmartCentres Real Estate Investment Trust, 1,74 %, 16 déc. 2025	1 500 000	1 504 860	3,23
1 150 000	SmartCentres Real Estate Investment Trust, 2,307 %, 18 déc. 2028	1 150 000	1 155 635	2,48
225 000	SmartCentres Real Estate Investment Trust, 3,526 %, 20 déc. 2029	235 712	244 681	0,52
500 000	Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 1 ^{er} avr. 2026	499 755	503 020	1,08
7 170 000	Fiducie de capital TD IV, 6,631 %, 30 juin 2108	7 505 676	7 380 368	15,83
150 000	Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11 juin 2025	150 000	161 505	0,35
1 150 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,40 %, 1 ^{er} nov. 2027	1 145 320	1 157 130	2,48
6 250 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,58 %, 30 mars 2027	6 401 947	6 404 813	13,73
1 500 000	La Banque Toronto-Dominion, 1,128 %, 9 déc. 2025	1 500 000	1 508 175	3,23
300 000	Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14 mai 2025	300 000	314 172	0,67
100 000	Toyota Credit Canada Inc., 2,31 %, 23 oct. 2024	99 970	105 506	0,23
350 000	Ventas Canada Finance Ltd., 1,03 %, 12 nov. 2021	350 000	350 805	0,75
450 000	Crédit VW Canada Inc., 1,20 %, 25 sept. 2023	449 879	454 028	0,97
		107 848 677	108 227 266	232,07
Titres du marché monétaire canadien				
9 000 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 28 janv. 2021	8 989 560	8 993 202	19,29

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2020

Nombre d'actions /de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe américains				
1 000 000	Banque Laurentienne du Canada, 1,02913 %, 13 déc. 2021	1 320 300 \$	1 282 313 \$	2,75
Total des placements détenus		95 330 977	95 566 859	254,10

Nombre d'actions /de parts	Placements détenus	Produit tiré des ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens				
(10 975 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} sept. 2025	(11 010 952) \$	(11 030 531) \$	(23,65)
(975 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 0,75 %, 1 ^{er} mars 2021	(977 082)	(976 063)	(2,09)
(7 718 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 0,75 %, 1 ^{er} sept. 2021	(7 753 952)	(7 749 104)	(16,62)
(8 030 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} juin 2027	(8 268 877)	(8 305 349)	(17,81)
(8 600 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} sept. 2022	(8 594 671)	(8 719 626)	(18,70)
(300 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} juin 2030	(314 446)	(315 729)	(0,68)
(400 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} mars 2025	(415 387)	(415 152)	(0,89)
(2 100 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} févr. 2022	(2 132 382)	(2 130 408)	(4,57)
(1 750 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2023	(1 802 675)	(1 804 198)	(3,87)
(1 780 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2026	(1 877 326)	(1 883 774)	(4,04)
(2 305 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} sept. 2024	(2 409 002)	(2 405 867)	(5,16)
(1 400 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1,75 %, 1 ^{er} mars 2023	(1 454 115)	(1 445 570)	(3,10)
(200 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} déc. 2051	(238 059)	(240 662)	(0,52)
(2 155 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2028	(2 380 438)	(2 387 438)	(5,12)
(3 325 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} sept. 2023	(3 492 404)	(3 478 748)	(7,46)
(400 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2025	(437 290)	(433 528)	(0,93)
(1 375 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2029	(1 554 030)	(1 562 550)	(3,35)
(5 250 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 2,50 %, 1 ^{er} juin 2024	(5 668 404)	(5 646 428)	(12,11)
(7 170 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} juin 2022	(7 437 441)	(7 432 494)	(15,94)
(2 950 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 ^{er} juin 2021	(2 992 923)	(2 987 613)	(6,41)
		(71 211 856)	(71 350 832)	(153,02)
Titres à revenu fixe américains				
(1 000 000)	Bons du Trésor des États-Unis, 0 %, 11 mars 2021	(1 271 377)	(1 275 166)	(2,73)
Total des placements vendus à découvert		(72 483 233)	(72 625 998)	(155,75)
Placements détenus, montant net		<u>45 675 304 \$</u>	45 876 783	98,36
Autres éléments d'actif, montant net			754 939	1,64
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			<u>46 631 722 \$</u>	<u>100,00</u>

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 décembre 2020

1. Le Fonds

Le Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital (le « Fonds ») est une fiducie de placement à participation unitaire à capital variable constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 22 mai 2019. L'adresse du siège social du Fonds est le 295 Robinson Street, Suite 202, Oakville (Ontario) L6J 1G7. Le Fonds est entré en activité le 24 juin 2019.

YTM Capital Asset Management Ltd. est le gestionnaire (le « gestionnaire »), le promoteur et le fiduciaire du Fonds.

Le Fonds a pour objectif de placement de maximiser les rendements corrigés du risque à long terme et de préserver le capital, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe, des instruments de trésorerie et des contrats de dérivés. Il a recours à des stratégies alternatives, reposant entre autres sur la vente à découvert, sur l'emprunt en trésorerie à des fins de placement et parfois sur les dérivés, qui créent ainsi un effet de levier.

Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques prévues dans les lois sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102, mises en place notamment pour veiller à ce que les placements des fonds communs de placement alternatifs soient diversifiés et relativement liquides, ainsi que pour assurer une administration saine de ce type de fonds. Le gestionnaire prévoit respecter ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense des autorités en valeurs mobilières avant d'apporter toute modification. Les dispenses obtenues par le Fonds en lien avec le Règlement 81-102 sont présentées ci-dessous.

Pour pouvoir vendre à découvert des « titres d'État » (tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative, le Fonds a obtenu une dispense relative :

- i) au sous-alinéa 2.6.1(1)(c)(v) du Règlement 81-102, qui interdit la vente à découvert d'un titre si, au moment de l'opération, la valeur de marché totale des titres vendus à découvert par le fonds excède 50 % de la valeur liquidative du fonds;
- ii) à l'article 2.6.2 du Règlement 81-102, qui stipule qu'un fonds ne peut emprunter de la trésorerie ou vendre des titres à découvert si, immédiatement après l'opération, la somme de la trésorerie empruntée et de la valeur de marché des titres vendus à découvert par le fonds excède 50 % de la valeur liquidative du fonds.

La publication des présents états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été autorisée par le gestionnaire le 30 mars 2021.

2. Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont présentés à la juste valeur.

Les méthodes comptables du Fonds sont résumées ci-après.

Évaluation des placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur les cours du marché. Les placements sont évalués au cours moyen pour déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Aux fins de la présentation des états financiers, le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque celui-ci s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque le Fonds détient des dérivés présentant des risques de marché qui se compensent, il utilise les cours moyens comme base d'établissement de la juste valeur des positions dont les risques se compensent et applique le cours acheteur ou le cours vendeur à la position nette, selon le cas.

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Ce classement est effectué selon le modèle économique adopté par le Fonds pour la gestion des actifs financiers conformément à sa stratégie et son objectif de placement. Le portefeuille de placements est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les placements ne sont pas détenus pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels ni pour

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers. Le Fonds privilégie les données sur la juste valeur et s'en sert pour l'évaluation de la performance des actifs et la prise de décision. Les placements qui sont classés dans les passifs financiers, tels que les ventes à découvert, sont également classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Fonds se composent uniquement du capital et des intérêts. Toutefois, ces titres ne sont pas détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ni dans le double objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Fonds.

Le Fonds classe les actifs et passifs financiers, autres que les placements, dans les catégories suivantes :

Actifs financiers comptabilisés initialement et évalués ultérieurement au coût amorti : intérêts courus à recevoir, souscriptions à recevoir et remboursements de charges à recevoir.

Passifs financiers comptabilisés initialement et évalués ultérieurement au coût amorti : charges à payer, montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert, distributions à payer et rachats à payer.

Le Fonds recourt à des ventes à découvert dans le cadre desquelles des titres empruntés sont vendus en prévision d'une baisse de leur valeur de marché. Les ventes à découvert sont aussi utilisées dans diverses opérations d'arbitrage. Les titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et, par conséquent, classés dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat.

b) Comptabilisation / décomptabilisation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état du résultat global lorsqu'ils sont engagés. Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Tout gain ou perte découlant de la variation de la juste valeur des actifs ou passifs à la juste valeur par le biais du résultat net est présenté dans l'état du résultat global, à titre de gain (perte) net réalisé sur les placements, compte tenu des ajustements de change.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des actifs sont arrivés à expiration ou que le Fonds a transféré tous les risques et les avantages inhérents à la propriété. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers lorsqu'il s'est acquitté de ses obligations ou que celles-ci ont été annulées ou ont expiré. Après la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur.

Tous les autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût amorti; leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

c) Classement des évaluations de la juste valeur

IFRS 13 Évaluation de la juste valeur exige que le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui tient compte de l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1** Prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2** Données d'entrée, autres que les prix cotés inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix).
- Niveau 3** Données d'entrée relatives aux actifs ou passifs financiers qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c.-à-d. des données non observables).

Voir la note 6 pour plus de détails.

d) Compensation des instruments financiers

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

Opérations de placement et comptabilisation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à leur date d'exécution, soit la date à laquelle l'ordre est exécuté. Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les gains et pertes réalisés sur les placements et la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés sur la base du coût moyen. Les revenus d'intérêts à distribuer sont comptabilisés quotidiennement en fonction du taux d'intérêt nominal, et les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. La valeur liquidative de chaque série de parts est établie en fonction de la quote-part des actifs du Fonds revenant à cette série, moins la quote-part des passifs communs du Fonds revenant à la série, et moins les passifs attribuables à la série.

Les revenus de placement et les gains et pertes nets réalisés et latents sont répartis au prorata entre les séries en fonction de la part de l'actif net total du Fonds revenant à chaque série.

Les charges du Fonds sont réparties au prorata entre les séries en fonction de la part de l'actif net total du Fonds revenant à chaque série, à l'exception des charges et frais propres à une série qui sont déduits de la valeur liquidative de la série en question seulement.

Les montants à recevoir des courtiers ou à leur payer comprennent les montants à recevoir sur la vente de titres et les montants à payer pour l'achat de titres ayant fait l'objet d'un contrat non encore réglé ou livré à la date de clôture.

Dépréciation d'actifs financiers

IFRS 9 a établi un modèle de pertes de crédit attendues, qui prévoit une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de tous les autres actifs. À chaque date de clôture, le Fonds doit évaluer la correction de valeur pour pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, établies en fonction du risque de crédit. Les pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant, sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue auprès des banques et d'autres placements à court terme effectués sur un marché actif dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, et les découverts bancaires.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La plupart des porteurs de parts du Fonds étant des résidents du Canada, les souscriptions et les rachats de parts rachetables s'effectuent en dollars canadiens. Le Fonds investit dans des titres libellés en dollars canadiens et américains ainsi que dans des titres libellés dans d'autres devises, s'il y a lieu. Le rendement du Fonds est évalué et présenté aux investisseurs en dollars canadiens. Le gestionnaire estime que le dollar canadien est la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds.

Conversion des devises

Les revenus, les charges et les opérations de placement en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs financiers libellés en monnaies autres que le dollar canadien sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'évaluation, à savoir le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les écarts de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Impôt

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Il est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial applicables sur son revenu net aux fins fiscales de l'année, y compris les gains en capital nets réalisés imposables, dans la mesure où ce revenu net aux fins fiscales n'a pas été versé ou n'est pas à verser aux porteurs de parts à la fin de l'année.

La totalité du revenu imposable net et un montant suffisant de gains en capital nets réalisés sont versés aux porteurs de parts chaque année d'imposition afin que le Fonds ne soit pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le Fonds a donc déterminé qu'en substance, il n'est pas assujéti à l'impôt et, par le fait même, il ne comptabilise pas d'impôts sur le revenu dans l'état du résultat global, ni d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

À la fin de son année d'imposition, le Fonds ne disposait d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant être reportée en avant à des fins fiscales. Les pertes en capital et autres qu'en capital pouvant être reportées en avant sont présentées à la note 9.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les pertes en capital peuvent être reportées en arrière sur trois ans et en avant indéfiniment, et être portées en diminution des gains en capital. Les pertes autres qu'en capital, le cas échéant, peuvent être reportées en arrière sur trois ans et en avant sur vingt ans pour réduire le revenu imposable.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série, divisé par le nombre total de parts en circulation de cette série à la clôture de l'exercice.

Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, correspond à l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de l'exercice.

Parties liées

Aux fins des présents états financiers, une partie est une partie liée au Fonds si celle-ci ou le Fonds a la capacité, directement ou indirectement, d'exercer un contrôle ou une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'autre partie, ou si les deux parties sont soumises à une influence notable commune. Une partie liée peut être un particulier ou toute autre entité.

Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes d'IAS 32 Instruments financiers : Présentation, les parts rachetables du Fonds, considérées comme des instruments remboursables au gré du porteur, doivent être classées soit comme des passifs financiers, soit comme des instruments de capitaux propres. Le Fonds comporte différentes séries dont les caractéristiques, comme les frais de gestion, ne sont pas identiques. Les instruments remboursables au gré du porteur du Fonds ne répondent pas aux critères sur les caractéristiques identiques permettant de les classer dans les capitaux propres et, par conséquent, ils doivent être classés dans les passifs financiers.

Estimations et jugements critiques

Dans l'application des méthodes comptables du Fonds, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement auprès d'autres sources. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur des données historiques et d'autres facteurs pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées à la période à laquelle elles sont effectuées si elles ont une incidence sur cette période, et également aux périodes futures si celles-ci sont touchées.

Garantie

Lorsque la garantie n'est pas en trésorerie, si la contrepartie à laquelle elle a été cédée peut – selon le contrat ou conformément aux usages – vendre ou réaffecter l'actif en garantie, le Fonds classe cet actif dans un poste distinct de l'état de la situation financière et le désigne comme étant cédé en garantie. Si la contrepartie n'est pas autorisée à vendre ou à réaffecter l'actif en garantie, celui-ci est présenté dans les notes annexes.

Effet de levier

Le Fonds peut créer un effet de levier en vendant des titres à découvert, en empruntant de la trésorerie, ou en ayant recours à des dérivés et ainsi s'exposer à des instruments auxquels il n'aurait autrement pas eu accès. L'exposition créée par l'effet de levier ne peut excéder 300 % de la valeur liquidative du Fonds. L'effet de levier correspond à la somme de i) la valeur de marché des titres vendus à découvert, ii) le montant emprunté en trésorerie aux fins d'investissement, et iii) la valeur notionnelle des positions en dérivés utilisées à des fins autres que de couverture; divisée par la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds a obtenu une dispense partielle auprès des autorités en valeurs mobilières quant à la disposition du Règlement 81-102 limitant les ventes à découvert à 50 % de la valeur liquidative d'un fonds. Il a le droit de vendre à découvert des « titres d'État » (tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'effet de levier a varié de 142 % à 276 % de la valeur liquidative du Fonds (100 % à 247 % en 2019). Cette valeur était au minimum en février, et le maximum a été atteint en mai. La principale source d'effet de levier était constituée des ventes à découvert d'obligations du Canada, transactions régies par un accord de courtage privilégié conclu avec BMO Nesbitt Burns Inc., et la deuxième, beaucoup moins importante, des emprunts sur marge.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

Emprunts sur marge

Les emprunts sur marge sont comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions. Ils sont par la suite évalués au coût amorti et tout écart est comptabilisé dans l'état du résultat global au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Fonds a contracté une facilité d'emprunt sur marge à des fins de placement selon des taux établis par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

La facilité d'emprunt n'a pas d'échéance et porte intérêt au taux canadien du financement à un jour, majoré d'un pourcentage convenu avec BMO. Elle peut être réglée par le Fonds, à son gré, sans pénalité. Elle est remboursable à vue.

Les emprunts sur marge sont garantis par certains actifs du Fonds.

La valeur comptable des emprunts sur marge, qui se rapproche de leur juste valeur, est présentée au poste « Emprunts sur marge » dans l'état de la situation financière.

3. Parts rachetables

Chaque part du Fonds représente une participation dans l'actif net du Fonds. Elle confère un droit de vote aux assemblées des porteurs de parts du Fonds et un droit à la quote-part des distributions versées par le Fonds qui lui revient, compte tenu des distributions sur les frais de gestion. Les fractions de parts du Fonds confèrent proportionnellement les mêmes droits que les autres parts de la même série, mais ne comportent aucun droit de vote. Toutes les parts sont entièrement libérées lorsqu'elles sont émises et ne sont généralement pas transférables. Elles sont rachetables au gré des porteurs de parts. Le nombre de parts pouvant être émises est illimité. Les parts sont émises et rachetables quotidiennement selon la valeur liquidative du Fonds. Il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part de chaque série du Fonds et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, de chaque série.

Le Fonds a créé les séries A, A des fondateurs (« série AF »), F, F des fondateurs (« série FF ») et I. Le Fonds offrait des parts de séries AF et FF lors de son entrée en activité (la « période des fondateurs »). Seules les parts de séries A et F sont actuellement offertes aux fins d'achat. Les parts de série A sont offertes aux investisseurs individuels, et les parts de série F sont offertes aux investisseurs individuels ayant un compte sur honoraires. Les parts de série I sont offertes à certains investisseurs, au gré du gestionnaire. Au 31 décembre 2020, seules des parts de séries A et F avaient été émises.

Les ordres de souscription et de rachat de parts reçus par le gestionnaire avant 16 h (heure de Toronto) à une date d'évaluation donnée (tout jour ouvrable de la Bourse de Toronto, la « date d'évaluation ») sont traités au prix par part calculé plus tard ce jour-là. Autrement, les ordres sont traités au prix par part calculé à la date d'évaluation suivante. Le produit d'un rachat de parts est versé au porteur de parts au plus tard deux jours ouvrables après la date d'évaluation à laquelle l'ordre de rachat a été traité. Tout intérêt perçu sur ce produit avant son versement au porteur de parts est porté au compte du Fonds, et non à celui du porteur de parts. Les produits des rachats de parts sont versés en dollars canadiens.

Le Fonds pourrait être dans l'incapacité de traiter les ordres de rachat dans des circonstances exceptionnelles. Une telle situation peut se produire si les négociations sont suspendues aux bourses de valeurs, bourses d'options ou bourses de contrats à terme sur lesquelles est cotée plus de 50 % de la valeur des actifs du Fonds et que les titres du portefeuille ne peuvent être négociés sur une autre bourse qui serait une solution de rechange raisonnable. Pendant ces périodes, aucune part ne sera émise ou reclassée.

Si un porteur demande le rachat de ses parts dans les 30 jours suivant leur souscription, le Fonds peut déduire et conserver, au bénéfice des autres porteurs de parts inscrits, 2 % de la valeur liquidative des parts de la série du Fonds visée qui ont été rachetées.

Les porteurs de parts peuvent reclasser la totalité ou une partie de leurs parts d'une série à une autre, dans la mesure où ils sont admissibles à l'autre série. Les ordres de reclassement reçus par le gestionnaire avant 16 h (heure de Toronto) à une date d'évaluation donnée sont traités au prix par part calculé plus tard ce jour-là. Autrement, les ordres sont traités au prix par part calculé à la date d'évaluation suivante.

Le gestionnaire a reclassé les parts de série AF en parts de série A et les parts de série FF en parts de série F le 30 septembre 2020. Depuis cette date, les porteurs qui détenaient des parts de séries AF et FF versent des frais aux taux des séries A et F.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 décembre 2020

3. Parts rachetables (suite)

Le tableau suivant présente les opérations avec les porteurs de parts pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pour la période du 24 juin 2019 (date d'entrée en activité) au 31 décembre 2019 :

	Parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissement de parts	Parts rachetables à la clôture de l'exercice
31 décembre 2020					
Série A	93 510	337 569	(12 411)	6 991	425 659
Série AF	164 670	–	(164 670)	–	–
Série F	432 529	4 082 812	(427 163)	87 220	4 175 398
Série FF	1 402 092	–	(1 402 092)	–	–
31 décembre 2019					
Série A	–	93 223	–	287	93 510
Série AF	–	166 654	(3 973)	1 989	164 670
Série F	–	436 270	(4 157)	416	432 529
Série FF	–	1 511 144	(123 476)	14 424	1 402 092

Distributions

Le gestionnaire prévoit actuellement que le Fonds verse des distributions périodiques aux porteurs de parts, au gré du gestionnaire. Si le revenu net aux fins fiscales du Fonds d'une année donnée, y compris les gains en capital nets réalisés imposables, après déduction des pertes d'années précédentes pouvant être reportées en avant, excède le total des distributions mensuelles régulières versées aux porteurs de parts au cours de l'année, le Fonds pourrait devoir verser une ou plusieurs distributions spéciales aux porteurs pour cette année, de sorte qu'aucun impôt ne soit exigible sur ce revenu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

4. Frais de gestion honoraires liés au rendement et charges

Frais de gestion

En vertu du contrat de gestion conclu avec le Fonds, le gestionnaire fournit des services de conseil au Fonds. En contrepartie, le Fonds a accepté de payer au gestionnaire des frais de gestion, calculés et comptabilisés quotidiennement, correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative d'une série de parts, majorés des taxes applicables, et versés le dernier jour de chaque mois.

Le taux annuel des frais de gestion varie d'une série à l'autre, comme il est indiqué ci-dessous :

Parts de série A : 1,90 % par année

Parts de série F : 0,90 % par année

Parts de série I : Négociés par les investisseurs et payés directement au gestionnaire. Le taux des frais de gestion ne peut excéder les frais de gestion à payer sur les parts de série A.

Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables et sont payés mensuellement par le Fonds. Les frais de gestion, y compris les taxes applicables, se sont élevés à 309 421 \$ pour l'exercice (7 684 \$ en 2019). Le gestionnaire a renoncé à 6 006 \$ en frais de gestion pour l'exercice. Il a renoncé aux frais de gestion pour la période du 24 juin 2019 (date d'entrée en activité) au 31 décembre 2019, à l'exception de la portion consacrée au règlement des commissions de suivi.

Honoraires liés au rendement

Le gestionnaire peut recevoir des honoraires liés au rendement sur chaque série. Le Fonds lui verse à chaque trimestre (une « période d'établissement des honoraires liés au rendement ») des honoraires liés au rendement correspondant à 15 % des profits nets (au sens donné ci-dessous) des parts de séries A et F, après l'application d'un seuil de rendement (au sens donné ci-dessous), majorés des taxes applicables. Les honoraires liés au rendement sont calculés et comptabilisés quotidiennement pour chaque série pendant chaque période d'établissement des honoraires liés au rendement et, si des rachats de parts sont effectués au cours d'un trimestre, à la date de rachat en question.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 décembre 2020

4. Frais de gestion, honoraires liés au rendement et charges (suite)

Honoraires liés au rendement (suite)

Les profits nets d'une série, pour une période d'établissement des honoraires liés au rendement donnée, correspondent à la différence entre la valeur liquidative par part de la série au début de cette période et la valeur liquidative par part de la série à la clôture de la période, multipliée par le nombre total de parts de cette série en circulation à la clôture du dernier jour ouvrable de la période d'établissement des honoraires liés au rendement (ou, dans le cas d'un rachat effectué au cours d'un trimestre, à la date de rachat). Le calcul des profits nets ne tient pas compte de l'incidence des distributions versées au cours de la période d'établissement des honoraires liés au rendement.

Des honoraires liés au rendement sont versés pour une série seulement si la valeur liquidative par part de la série excède la valeur liquidative par part la plus élevée pour laquelle des honoraires liés au rendement ont été précédemment versés pour cette série ou, dans le cas d'une série récemment lancée, excède la valeur liquidative par part initiale (le « seuil de rendement »). Dans les deux cas, les honoraires liés au rendement sont versés uniquement sur la portion des profits nets qui excède le seuil de rendement.

Les porteurs de parts de série I peuvent négocier des honoraires liés au rendement (conformément aux exigences réglementaires applicables) autres que ceux décrits ci-dessus et qu'ils s'engagent à verser, ou n'en verser aucuns.

Charges

Le Fonds acquitte ses charges d'exploitation, dont les honoraires professionnels, les frais du CEI, les coûts de transactions du portefeuille, les coûts administratifs liés à l'émission et au rachat de parts, et à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, ainsi que les coûts relatifs au respect des lois, réglementations et politiques applicables.

5. Opérations avec des parties liées

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, des frais de gestion de 309 421 \$ (7 684 \$ en 2019) et des honoraires liés au rendement de 225 062 \$ (néant en 2019) ont été versés au gestionnaire. À la clôture de l'exercice, des frais de gestion de 39 176 \$ (1 949 \$ en 2019) et des honoraires liés au rendement de 53 248 \$ (néant en 2019) étaient à payer au gestionnaire.

Au 31 décembre 2020, 7 804 parts de série A (7 494 parts en 2019), 0 part de série AF (102 parts en 2019), 7 821 parts de série F (7 486 parts en 2019) et 0 part de série FF (102 parts en 2019) étaient détenues par un associé du gestionnaire ou par une personne liée à un associé du gestionnaire.

6. Hiérarchie des justes valeurs

La juste valeur des actifs et passifs financiers du Fonds aux 31 décembre 2020 et 2019 est présentée dans le tableau suivant :

31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Titres à revenu fixe	–	109 509 579 \$	–	109 509 579 \$
Titres du marché monétaire	–	8 993 202	–	8 993 202
	–	118 502 781 \$	–	118 502 781 \$
Passif				
Titres à revenu fixe	–	72 625 998 \$	–	72 625 998 \$
	–	72 625 998 \$	–	72 625 998 \$

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 décembre 2020

6. Hiérarchie des justes valeurs (suite)

31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Titres à revenu fixe	–	58 677 407 \$	–	58 677 407 \$
Titres du marché monétaire	–	3 988 721	–	3 988 721
	–	62 666 128 \$	–	62 666 128 \$
Passif				
Titres à revenu fixe	–	37 499 045 \$	–	37 499 045 \$
Titres du marché monétaire	–	4 359 401	–	4 359 401
	–	41 858 446 \$	–	41 858 446 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de la période close le 31 décembre 2019.

7. Instruments financiers et gestion du risque

Le Fonds peut avoir recours à différentes formes de levier financier, dont la vente à découvert, l'emprunt sur marge et les dérivés, qui augmentent l'effet de la variation de la valeur d'un placement sur le capital. Bien qu'ils offrent la possibilité d'augmenter le rendement total, les leviers financiers peuvent aussi augmenter les pertes.

La valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds diminue si les gains réalisés sur un actif financier grâce à des fonds empruntés sont inférieurs aux coûts du levier financier ou si, dans certaines circonstances, le prêteur ou la contrepartie met un terme à la facilité d'emprunt avant l'échéance. Par conséquent, tout facteur qui nuit à la valeur d'un placement est amplifié selon l'importance du levier financier utilisé. L'effet de levier cumulé dans un marché désavantageux pour le placement peut se traduire par des pertes substantielles, plus élevées que si aucun levier financier n'avait été utilisé.

Le gestionnaire investit dans des obligations de catégorie investissement à court terme pour réduire le risque décrit précédemment.

Les placements du Fonds sont exposés à différents types de risque, dont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix). Ces risques, ainsi que les pratiques en matière de gestion des risques du Fonds, sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a envers le Fonds.

Le risque de crédit auquel le Fonds est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. La valeur de marché des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente ainsi le risque de crédit maximum du Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers autorisés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

Les opérations de compensation et de dépôt pour les transactions sur titres du Fonds sont principalement effectuées auprès d'un courtier principal, BMO Nesbitt Burns Inc. Ce courtier est membre de grandes bourses, telles que le NYSE, le NASDAQ et la TMX, et était noté AA aux 31 décembre 2020 et 2019. Aux 31 décembre 2020 et 2019, BMO assurait la garde de la quasi-totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des montants à recevoir de courtiers et des placements du Fonds.

Le Fonds lui a accordé un privilège général sur une portion de ces actifs en échange de services, dont l'emprunt de titres et de trésorerie. BMO Nesbitt Burns Inc. peut exiger une garantie pour la vente de titres à découvert et l'emprunt en trésorerie. Le montant de la garantie exigée est établi selon les règles de l'OCRCVM. BMO Nesbitt Burns Inc. peut vendre la garantie reçue ou la réaffecter en garantie, auquel cas le Fonds est exposé à un risque de crédit.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 décembre 2020

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de crédit (suite)

Le Fonds a conclu un accord de courtage privilégié avec BMO Nesbitt Burns Inc., aux termes duquel il lui a accordé une sûreté sur son actif.

31 décembre 2020

Notation des titres de créance	% de l'exposition au risque de crédit
AAA	0,8 %
AA	7,9 %
A	10,4 %
BBB	80,5 %
BB	0,4 %
	<hr/> 100 %

31 décembre 2019

Notation des titres de créance	% de l'exposition au risque de crédit
AAA	2,3 %
AA	1,1 %
A	29,3 %
BBB	66,9 %
BB	0,4 %
	<hr/> 100 %

Le risque de crédit présenté ci-dessus est exprimé en pourcentage des placements détenus à la juste valeur indiqués dans l'inventaire du portefeuille.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations au titre du rachat de parts à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds peut faire l'objet de rachats en trésorerie, tel qu'il est décrit à la note 3. Les placements peuvent en général être facilement cédés, et le Fonds a la possibilité d'emprunter auprès du courtier principal.

Rien ne garantit que les facilités d'emprunt existantes ou toute autre facilité permettant d'obtenir un effet de levier puissent rester en place pendant toute la durée de vie du Fonds. Les facilités d'emprunt du Fonds sont assujetties à des sûretés en faveur des créanciers.

En cas de défaillance, les créanciers peuvent vendre les actifs constituant les garanties. Le produit d'une telle liquidation ou vente après forclusion pourrait être insuffisant pour acquitter les obligations du Fonds, auquel cas celui-ci pourrait ne pas avoir suffisamment de capitaux à distribuer.

D'autre part, la plupart des transactions à effet de levier exigent de fournir une garantie. Si la juste valeur des actifs financiers constituant la garantie diminue, le prêteur ou la contrepartie à un dérivé pourraient exiger que le Fonds fournisse une garantie additionnelle ou vende les actifs alors que ce n'est pas dans son intérêt de le faire à ce moment-là. Si le Fonds cesse de fournir la garantie requise, il pourrait devoir céder ses actifs à un moment et à un prix qui lui seraient désavantageux, ce qui entraînerait des pertes substantielles et lui nuirait considérablement. Lorsqu'un créancier a un droit sur l'actif du Fonds, ce droit a priorité sur les droits des porteurs de parts rachetables. Ce risque est réduit par le fait que les exigences de marge pour la plupart des placements du Fonds sont inférieures à 10 %, que le Fonds investit dans des obligations de catégorie investissement négociées sur des marchés publics et généralement peu volatiles, et que le Fonds couvre la majorité du risque de taux d'intérêt.

L'échéance ou la perte d'une source de financement pour des positions à levier financier, ainsi que l'exigence de fournir une garantie en fonction de la variation de la juste valeur de ces positions, peuvent rapidement avoir une incidence négative sur la capacité du Fonds à accéder à des liquidités et à conserver ses positions, et donner lieu à de lourdes pertes.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 décembre 2020

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de liquidité (suite)

Les obligations contractuelles du Fonds sont les suivantes :

31 décembre 2020

Passifs financiers	Moins de 1 mois	Moins de 3 mois	Total
Charges à payer	– \$	168 243 \$	168 243 \$
Rachats à payer	4 854	–	4 854
Montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	–	178 152	178 152
Titres vendus à découvert à la juste valeur	72 625 998	–	72 625 998
Distributions à payer	–	209	209
Parts rachetables*	46 631 722	–	46 631 722

*Les rachats de parts sont payables dans les 90 jours

31 décembre 2019

Passifs financiers	Moins de 1 mois	Moins de 3 mois	Total
Charges à payer	– \$	96 968 \$	96 968 \$
Rachats à payer	17 212	–	17 212
Titres vendus à découvert à la juste valeur	41 858 446	–	41 858 446
Montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	–	126 204	126 204
Parts rachetables*	21 273 674	–	21 273 674

*Les rachats de parts sont payables dans les 90 jours

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations des taux d'intérêt du marché aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers.

Le tableau suivant présente, aux 31 décembre 2020 et 2019, l'exposition du Fonds aux titres de créance, selon l'échéance, et l'incidence sur l'actif net par échéance des titres de créance, advenant un déplacement parallèle vers le haut de 25 points de base de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes (« sensibilité ») :

31 décembre 2020

Titres de créance (échéance)	Positions acheteur	Positions vendeur	Net
Moins de 1 an	42 603 603 \$	(12 987 946) \$	29 615 657 \$
De 1 à 3 ans	24 062 689	(25 011 044)	(948 355)
De 3 à 5 ans	18 356 367	(19 931 506)	(1 575 139)
Plus 5 ans	33 480 122	(14 695 502)	18 784 620
Sensibilité	40 950		

31 décembre 2019

Titres de créance (échéance)	Positions acheteur	Positions vendeur	Net
Moins de 1 an	18 721 389 \$	(9 127 721) \$	9 593 668 \$
De 1 à 3 ans	25 866 305	(16 784 431)	9 081 874
De 3 à 5 ans	10 445 556	(11 811 520)	(1 365 964)
Plus 5 ans	7 632 878	(4 134 774)	3 498 104
Sensibilité	118 150		

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent être différents de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et la différence pourrait être importante.

Le Fonds a recours à différentes formes de levier financier qui augmentent ses charges d'intérêt. Rien ne garantit que les facilités d'emprunt existantes ou toute autre facilité permettant d'obtenir un effet de levier puissent être refinancées à des taux aussi avantageux pour le Fonds que par le passé.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 décembre 2020

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds :

31 décembre 2020

Segment de marché	Position acheteur	Position vendeur
Gouvernement	0 %	100 %
Finance	69 %	0 %
Biens de consommation cyclique	17 %	0 %
Énergie	6 %	0 %
Biens de consommation non cyclique	5 %	0 %
Services aux collectivités	2 %	0 %
Communications	1 %	0 %

31 décembre 2019

Segment de marché	Position acheteur	Position vendeur
Gouvernement	0 %	100 %
Finance	55 %	0 %
Biens de consommation cyclique	14 %	0 %
Énergie	13 %	0 %
Biens de consommation non cyclique	10 %	0 %
Industrie	4 %	0 %
Services aux collectivités	2 %	0 %
Communications	2 %	0 %

Autre risque de prix

Aux 31 décembre 2020 et 2019, le Fonds n'était pas exposé à l'autre risque de prix de façon importante, car il avait principalement investi dans des titres à revenu fixe.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier varie en raison de fluctuations des taux de change. Le risque de change découle des instruments financiers libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds. Aux 31 décembre 2020 et 2019, le Fonds n'était pas exposé à un risque de change important.

31 décembre 2020	Exposition			Effet potentiel d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
Devise						
Dollar américain	12 499 \$	7 147 \$	19 646 \$	625 \$	357 \$	982 \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	0	0	0	0	0	0

L'exposition monétaire exclut les positions acheteur et vendeur

31 décembre 2019	Exposition			Effet potentiel d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
Devise						
Dollar américain	– \$	6 541 \$	6 541 \$	– \$	327 \$	327 \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	–	0	0	–	0	0

L'exposition monétaire exclut les positions acheteur et vendeur.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 décembre 2020

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque lié à la COVID-19

L'incidence de l'écllosion du nouveau coronavirus (COVID-19) sur la performance du Fonds dépendra de l'évolution de la situation, notamment la durée et la progression de la pandémie, ainsi que les avertissements et les restrictions qu'elle occasionnera. La suite des événements et les conséquences de la COVID-19 sur les marchés des capitaux et l'économie sont encore très incertaines, et donc impossibles à prévoir. Si la crise perdure, le Fonds pourrait être pénalisé.

8. Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, s'établit comme suit pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et 2019 :

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation durant la période	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
31 décembre 2020			
Série A	75 045 \$	233 572 \$	0,32 \$
Série AF	6 767	156 012	0,04
Série F	991 516	1 887 789	0,53
Série FF	130 029	1 309 364	0,10
31 décembre 2019			
Série A	14 330 \$	28 113 \$	0,51 \$
Série AF	44 943	138 678	0,32
Série F	49 973	85 908	0,58
Série FF	493 745	1 352 030	0,37

9. Impôt

Pour les années d'imposition closes les 31 décembre 2020 et 2019, le Fonds ne disposait d'aucune perte autre qu'en capital ni de perte en capital pouvant être reportée en avant.